

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Thierry MARQUIS

**Nombre de conseillers**

En exercice.....33

Présents.....22

Votants .....26

**DCM n°118/2024 - 9.1.5****Plan d'eau des Lavandières - nouvelle offre touristique -  
installation d'une station de kayaks en libre-service**

**Rapporteur** : Monsieur VANDAELE

Monsieur LEFLECHE, opérateur franchisé Kayakomat, domicilié à SUCÉ-SUR-ERDRE, recherche un emplacement pour installer une station de kayaks en accès libre. Ce projet nécessite la mise en place d'une structure (montable et démontable en fin de saison si besoin) sur une surface plate de neuf mètres carrés au sol pouvant contenir jusqu'à douze kayaks (une ou deux personnes) ou paddles. L'installation ne nécessite aucun branchement électrique.

Cette nouvelle activité complèterait l'offre touristique déjà présente sur le territoire.

Le prestataire a déposé une déclaration préalable ; il envisage l'implantation de la station idéalement dans le prolongement de l'aubette du plan d'eau des Lavandières ; l'accès se ferait rue des Dureaux. En cas d'accord du conseil municipal, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public serait à prévoir.

Monsieur le Maire demande comment fonctionnerait cette station. Madame TERRIEN dit avoir reçu Monsieur LEFLECHE qui lui a expliqué que les réservations se feraient en ligne. Elle ajoute que cette prestation serait en libre-service et s'autogèrerait. En fonction du bilan de la saison estivale 2024, elle ajoute que cette prestation pourrait être proposée sur d'autres plans d'eau vallonnais. Elle évoque aussi la réflexion possible sur la mise en place d'un accès en libre-service pour retirer les clubs de swing-golf.

*Sur avis des membres du bureau municipal réunis le 09 avril 2024,*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur LEFLECHE à installer une station Kayakomat près du plan d'eau des Lavandières ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 mai 2024

**Le Maire,**  
**Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,**  
**Thierry MARQUIS**



Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
ID : 044-200078079-20240521-DCM\_118\_2024-DE